



## Le maire publie ma vie privée sur internet ?

Par **querty66**, le **01/03/2013** à **23:57**

Bonjour,

Originaires d'un village des P-O depuis des lustres, on connaît bien Madame le maire. Mais depuis qu'on a refusé de vendre un champ, elle nous pourri la vie.

Madame le maire a-t-elle le droit de publier sur les bulletins municipaux sur Internet notre vie privée ? En fait, ayant eu un petit accrochage avec 2 voisins (avec qui nous sommes finalement restés amis, rien de grave), elle marque tout sur Internet en indiquant bien le nom prénom de mon mari et moi. Moi, étant au chômage suite à une maladie, je recherche du travail. Et stupeur en tapant mon nom et prénom sur Internet : j'ai vu 4 bulletins où elle stipule bien que j'ai eu plusieurs accrochages avec mes voisins (ce qui est faux) en marquant nom et prénoms.

J'estime que cela me porte préjudice, enfin je veux dire que cela me fait du tort de voir cela sur Internet. Je ne sais pas comment l'exprimer, le terme exact : cela porte atteinte à ma vie privée, à ma personne ...

A qui dois-je m'adresser pour lui faire retirer cela du net ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **kataga**, le **17/03/2013** à **07:39**

Bonjour,

Faites déjà une lettre recommandée au Maire en lui demandant de retirer les pages en question du site internet.